

# HOMELIE DE L'ABBE C. GOUYAUD

## DOUZIEME DIMANCHE APRES LA PENTECÔTE

### Aimer les commandements

Nous avons très souvent de belles oraisons à la messe dominicale, notamment l'oraison qu'on appelle la collecte, ce qui signifie le recueillement. Aujourd'hui, dans la collecte, nous demandons au Seigneur d'augmenter en nous la foi, l'espérance et la charité et qu'en aimant ce qui est commandé, nous obtenions ce qui est promis. Quelle concision ! La grâce, en aimant ce qui est commandé, d'obtenir ce qui est promis. Le lien entre l'observance des commandements et l'obtention de la promesse est assez facile à comprendre si nous connaissons bien l'acte d'espérance. Je vous recommande de connaître sur le bout des doigts les actes de foi, d'espérance et de charité qui sont, à vrai dire, des concentrés de théologie. Dans l'acte d'espérance, effectivement, nous prions ainsi : « Mon Dieu j'espère avec une ferme confiance que vous me donnerez, par les mérites de Jésus-Christ, votre Fils, votre grâce en ce monde et, si j'observe vos commandements, le bonheur éternel dans l'autre, parce que vous l'avez promis et que vous êtes fidèle dans vos promesses. » Voyez cette série d'implications : on part des mérites de Jésus-Christ en passant par la grâce de Dieu, par l'observance des commandements pour aboutir à l'objet de la promesse c'est-à-dire le bonheur éternel.

Arrêtons-nous sur cette expression très audacieuse d'aimer ce qui est commandé. Nous connaissons, certes, ce qu'on appelle les commandements de l'amour. Jésus nous dit que toute la loi et tous les prophètes, au fond, se ramènent à deux commandements qui, du reste, n'en font qu'un, l'amour de Dieu et l'amour du prochain. Il convient de ne pas se méprendre sur cette expression : les commandements de l'amour. Nous savons bien que l'amour ne peut être

commandé. On ne prescrit pas l'amour. Quand donc nous parlons des commandements de l'amour, il faut comprendre que ce n'est pas l'amour qui est commandé mais que c'est l'amour qui commande. Et, en effet, les commandements de Dieu ne sont rien d'autre que les lois de l'amour. Ce qui signifie que c'est très précisément l'amour qui fonde l'exigence morale. Quand j'aime une personne, je fais attention, je me réforme moi-même, je deviens responsable. C'est ainsi que le philosophe Aristote disait que l'exigence éthique est fondée sur l'amour d'amitié, non pas sur le pur devoir mais sur l'amour d'amitié. De même Jésus nous dit : « si vous m'aimez, vous garderez mes commandements. » C'est donc qu'au fondement, à la racine de l'observance des commandements, il ne peut y avoir que l'amour. C'est la raison pour laquelle saint Augustin disait : *Ama et fac quod vis, aime et fais ce que tu veux*. Car si tu aimes, tu ne feras que le bien. Voilà donc pour les commandements de l'amour.

Mais l'oraison de ce jour va plus loin en parlant non seulement des commandements de l'amour mais de l'amour des commandements. Est-ce que nous aimons les commandements ? Pourquoi donc aimer les commandements ? Nous aimons les commandements si nous considérons, par expérience, que l'observance des commandements de Dieu épanouit, accomplit notre nature tandis qu'au contraire, la transgression des commandements de Dieu abîme notre nature, la blesse profondément. Aussi, en ces temps où nous parlons si souvent d'écologie, il conviendrait de retrouver ce que Jean-Paul II et Benoît XVI appelaient l'écologie humaine qui consiste à respecter les lois de la vie, car les commandements ne sont rien d'autre que les lois de l'amour et les lois de la vie. Mais interrogeons-nous au cœur de notre conscience : est-ce que nous pratiquons la vertu avec répugnance, à contre cœur ? Est-ce que nous ferions vraiment ce qui est prescrit si ça n'était pas prescrit ? Est-ce que nous éviterions vraiment ce qui est prohibé si ça n'était pas prohibé ? Voilà la question qu'il faut nous poser. Jésus, lui, nous invite constamment à passer du plan, si j'ose dire, légal au plan moral, de passer de ce qui est permis ou de ce qui est défendu à ce qui est bien ou à ce qui est mal. Il nous faut, en effet, comprendre qu'une chose n'est pas bonne parce qu'elle est permise, une chose n'est pas mauvaise parce qu'elle est interdite. Mais elle est autorisée, elle est permise, elle est requise, parce

qu'elle est bonne ou bien elle est prohibée, elle est interdite, elle est défendue parce qu'elle est mauvaise. Et donc, il faut toujours aller au-delà du légal pour parvenir jusqu'au moral. C'est ce que disait saint Ignace de Loyola. Vous savez qu'on accuse souvent les Exercices de saint Ignace de Loyola d'être volontaristes c'est-à-dire d'être fondés sur le précepte. Saint Ignace de Loyola, dans ses fameux Exercices spirituels, attire l'attention sur la laideur et la malice intrinsèques de chaque péché mortel supposé même qu'il ne soit pas défendu. Et nous voyons bien ici que ce qui est important au-delà du permis et du défendu, c'est le bien et c'est le mal.

Les commandements de l'amour, l'amour des commandements : il faut aller encore plus loin et il faut parler de l'amour de l'amour. Aimer l'amour ! C'est la confiance que livre saint Augustin dans les Confessions. Quand il embrasse d'un regard sa vie, il dit : « j'aimais aimer. » L'amour de l'amour ! Parce que si l'on regarde bien l'oraison de ce jour, il ne s'agit pas très exactement d'aimer les commandements, d'aimer ce qui est prescrit mais d'aimer ce que vous commandez, d'aimer ce que vous prescrivez. Et donc ici nous sommes invités, non seulement comme je disais de passer du plan légal au plan moral, mais aussi de passer du plan moral des valeurs au seul plan vraiment intéressant, le plan théologal : aimer l'amour car Dieu est amour ! Alors, aujourd'hui, demandons cette grâce de pratiquer bien-sûr les commandements de l'amour, d'aimer les commandements, mais surtout d'aimer l'amour. Amen.

08 09 2019

Homélie transcrite à partir d'un enregistrement.

Vous pouvez réécouter l'homélie en vous rendant sur le site de la paroisse personnelle La Croix glorieuse, rubrique Catéchèse / Homélies.

Si vous souhaitez recevoir l'homélie dominicale, signalez-le à l'adresse suivante : [lbc.dec@croix-glorieuse.org](mailto:lbc.dec@croix-glorieuse.org)

